République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-21DCC050326-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 5 mars 2026	N° 21dcc050326

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 5 mars 2026, à 17h30 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 38
Nombre de votants : 44

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Yves LE GOFF, Martial CLAVIER, Patrice BOUCHER, Karine HELIES, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Daniel GODEC, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Gwendal LE COQ, Monique LOAEC, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Marie Annick CREACHCADEC, Fabien GUIZIOU, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Jean Michel LALLONDER, Hélène KERANDEL, Paul TANNE, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Alain ROMEY, Lédie LE HIR, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Jacques LUCAS, Bernard CALVARIN, Nadège HAVET, André BEGOC, Guy TALOC

Excusé(s) : Sylvie RICHOUX donne pouvoir à Marcel LE FLOC'H (jusqu'à son arrivée), Marie Claire LE GUEVEL donne pouvoir à Paul TANNE, Marie BOUSSEAU donne pouvoir à Catherine LE ROUX, Danielle FAVE donne pouvoir à Jean-Luc CATTIN, Yannig ROBIN donne pouvoir à Andrew LINCOLN, Nadine ABJEAN, Caroline PRIGENT, Nadine KASSIS, Annick LE GUEN, Ludovic MORIN, Alain FLOUR,

Office du Tourisme du Pays des Abers - Demande de subvention 2026

Le Pays des Abers a confié depuis 2010 la délégation de service public de la compétence tourisme à l'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme du Pays des Abers ».

Cette relation est concrétisée par le biais d'une convention d'objectifs qui stipule les moyens accordés à l'EPIC pour l'accomplissement de cette mission.

Au titre de l'année 2026, il est proposé d'accorder une subvention totale de **309 000 €** permettant le bon fonctionnement de l'Office de tourisme. Un 1er montant d'un de base de 237 000 € représente une augmentation de 1,28% l'année où l'office devra faire face au déficit d'exploitation de l'Ile Vierge (117 000 € en 2025).

Ce montant représentera environ 27 % du budget global de l'Office de Tourisme pour l'année 2026, confirmant que la grande majorité de financement de la structure provient désormais directement des contributions des consommateurs et des partenaires privés.

La subvention proposée participe aux missions suivantes :

1. L'accueil et l'information des visiteurs
2. La promotion touristique du territoire
3. La coordination des différents partenaires du développement touristique :
4. La mise en œuvre de la politique touristique définie par la Communauté de Communes du Pays des Abers :
5. L'exploitation d'installations touristiques et de loisirs
6. Les études de fréquentation et de développement touristiques
7. L'animation du territoire

En parallèle, l'Office de tourisme développe des ressources financières propres de façon à assurer les moyens de son développement. Cela passe par

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-21DCC050326-DE

1. Le renforcement de ses partenariats locaux,
2. Le montage et la commercialisation de produits touristiques,
3. L'animation du territoire,
4. Le développement de ses boutiques et de son service de billetterie.

En complément de cette demande, l'office de tourisme sollicite également le remboursement du bac pour l'année 2025, à hauteur de **15 000 €,** selon les modalités définies dans le cadre des dispositifs internes à la CCPA, où les communes de Landéda et Plouguerneau prennent en charge un tiers de la facture (5 000 € de reste à charge Pays des Abers).

Enfin, afin de garantir la continuité et l'efficacité de la politique touristique intercommunale, la Communauté de communes du Pays des Abers souhaite renforcer le rôle opérationnel de l'Office de tourisme comme outil de mise en œuvre du schéma de développement touristique. Ce transfert de charge permettra de maintenir une ingénierie dédiée, de préserver l'attractivité de l'Île Vierge pendant la période de travaux et de valoriser durablement le patrimoine et les grands événements structurants du territoire. Le montant global de cette ambition partagée est fixé à **57 000 €** dont l'Office de tourisme assurera une traçabilité distincte de ses dépenses.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 294 000 € à l'Office du Tourisme du Pays des Abers, augmentée de 15 000 € pour le remboursement du bac soit un montant total de 309 000 €.

Fait et délibéré à Plabennec
le 11 mars 2026,

Le Président,
Monsieur Jean-François TREGUER

COMMUNAUTE de COMMUNES
29860 PLABENNEC
du Pays des ABERS